



**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT DU 2 CHAABANE 1441 (27 MARS 2020)**

\*\_\*\_\*

**I- Le conseil a examiné les projets de décrets suivants :**

- 1. Projet de décret n° 2.20.295** portant prorogation de la suspension de la perception du droit d'importation applicable au blé tendre et ses dérivés.
- 2. Projet de décret n° 2.20.296** portant suspension de la perception des droits d'importation applicables au blé dur.
- 3. Projet de décret n° 2.20.297** portant suspension de la perception des droits d'importation applicables aux lentilles.
- 4. Projet de décret n° 2.20.298** portant suspension de la perception des droits d'importation applicables aux pois chiches.
- 5. Projet de décret n° 2.20.299** portant suspension de la perception des droits d'importation applicables aux fèves.
- 6. Projet de décret n° 2.20.300** portant suspension de la perception des droits d'importation applicables aux haricots communs.

**Adoptés.**

- 7. Projet de décret n° 2.20.301** édictant des mesures exceptionnelles au profit des salariés et des employeurs touchés par les répercussions de la pandémie du virus corona « Covid 19 ».  
**Il a été décidé de reporter l'examen de ce projet.**

**II- Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le Conseil a approuvé les propositions suivantes :**

- **Nomination** de la Directrice générale de l'Agence Nationale des Equipements Publics ;
- **Renouvellement de nomination** de l'Agent Judiciaire du Royaume.